





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SÉANCE DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le six du mois d'avril, à neuf heures quarante-cinq, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS (par visioconférence), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT. Mme Eva GERAUD.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental, Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint. Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 31 mars 2022.

RAPPORT N°024/BUR-04/2022

OBJET : Exécution du marché mutualisé avec le Département (numéro de marché n°2022-01) relatif à la fourniture de papiers d'hygiènes, produits et matériels d'entretien

Depuis 2013, l'achat de papiers d'hygiène, de produits et de matériels d'entretien s'inscrit dans une politique volontariste d'achats mutualisés entre le Conseil Départemental du Tarn et le SDIS.

Cette orientation a été renouvelée en 2021 en vue de la passation du présent marché. En effet, par délibération du 03/11/2021, a été constitué un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique. Celui-ci est dénommé « Groupement de commandes du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn et du Département du Tarn pour la fourniture de papiers d'hygiène, produits et matériels d'entretien ». Le SDIS 81 en assure la coordination.

Conformément aux articles L.2124-2 et R 2124-2-1° du Code de la commande publique, le SDIS a lancé cette procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Elle est constituée de trois lots dont l'objet est la fourniture de :

- Lot 1 : Produits d'entretien ;
- Lot 2 : Matériels d'entretien ;
- Lot 3 : Papiers d'hygiène.

Cette procédure a été envoyée à la publication le 11 janvier 2022 et publiée le 13 janvier au BOAMP ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. La date butoir de réception des offres était fixée au 14 février 2022 à 12h00 et la commission d'appel d'offres s'est réunie pour déterminer l'attribution le 6 avril 2022 à 9h00.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

ID: 081-288100019-20220406-2022_024_BUR-DE

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

Lors de cette séance, la CAO a agréé les cinq candidatures déposées dans les délais et a procédé à l'attribution des trois lots constitutifs du marché. La Société SABATIE est désignée titulaire de chacun des lots.

Les membres du bureau du conseil d'administration sont informés du choix de la CAO du 6 avril 2022 concernant l'attribution de chacun des lots.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 6 avril 2022,
- après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,
 - d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice du titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr